ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude

Division des personnels

Affaire suivie par :
Xavier Rochefort

Réf : 21 XR 142

Tél : 04 68 11 57 78
Mél : diper11@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty – CS 40084
11000 Carcassonne

Carcassonne, le 18 mai 2021

La directrice académique des services de l'Education nationale de l'Aude

à

Madame la secrétaire départementale de la SE-Unsa

Objet : Bonification des supports d'adjoint dans le cas de mesure de carte scolaire en école primaire – mouvement intra départemental 2021

Suite à votre courrier du 10 mai 2021, je vous informe que les lignes directrices de gestion académiques indiquent qu'une fermeture de classe en école primaire implique que ce soit le dernier enseignant arrivé dans l'école qui fasse l'objet d'une mesure de carte scolaire. Cette disposition s'applique indifféremment, que celui-ci soit affecté sur un support élémentaire ou maternelle.

Tous les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire ont été informés par courrier de leurs bonifications.

Toutefois, afin de préciser les modalités définies par ce courrier et de tenir compte de la particularité de l'exercice du métier d'enseignant en école primaire, je vous informe que les vœux de nature « ECMA » et « ECEL » des écoles primaires, élémentaires et maternelles seront bonifiés de 500 points dans toutes les écoles de la circonscription concernée.

Les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire dans une école élémentaire ou maternelle ont été bonifiés sur les supports de même nature que ceux indiqués sur leurs derniers arrêtés d'affectation.

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Aude

Claudie FRANÇOIS GALLIN